

Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1. But

Les cours interentreprises (CIE) complètent la formation de la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

2. Organes responsables

La responsabilité des cours interentreprises est confiée à JardinSuisse.

3. Organes

Les organes des cours sont :

- a. la commission de surveillance
- b. les commissions des cours
- c. les centres CI ou les autres lieux de formation comparables

Les commissions se constituent elles-mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation. Au moins une déléguée ou un délégué du canton doit pouvoir siéger aux commissions des cours.

4. Convocation

Les prestataires de cours édictent des convocations personnelles, d'entente avec les autorités cantonales responsables. Lesdites convocations sont envoyées aux entreprises de formation, à l'attention des personnes en formation.

Au cas où une personne en formation ne peut pas participer aux cours interentreprises pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie ou accident certifié par un médecin), la formatrice / le formateur doit communiquer, sans délai et par écrit, la raison de l'absence au prestataire du cours à l'attention de l'autorité cantonale. Les cours interentreprises manqués doivent être rattrapés par la personne en formation.

5. Durée, période et contenus

5.1. La durée des cours interentreprises est la suivante:

25 jours pour l'orientation **paysagisme**

- au cours de la première année de formation 12 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 10 jours à 8 heures cours 2a, 2b et 2c
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

19 jours pour l'orientation **pépinière**¹

- au cours de la première année de formation 6 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 10 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c et 2d
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

15 jours pour l'orientation **plantes vivaces**

- au cours de la première année de formation 5 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 7 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c et 2d
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

17 jours pour l'orientation **floriculture**

- au cours de la première année de formation 6 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 8 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c, 2d et 2e
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

5.2. Les cours interentreprises portent sur les contenus suivants:

Orientation paysagisme

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a évalué 4 jours	Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents Entretien de l'entreprise Travaux de taille et de plantation	- Surveiller les installations et appareils d'entreprise - Effectuer les travaux de maintenance - Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Entretenir les surfaces en dur - Tailler les plantes	1.3.1 1.3.2 1.4.1 1.4.2 1.4.5 1.7.2 1.7.4

¹ Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

1 b évalué 4 jours	Travaux de taille aux arbres fruitiers, arbustes à baies et arbustes d'ornement Sécurité et prévention des accidents	- Tailler les plantes	1.7.4
1 c évalué 4 jours	Travaux de plantation et d'ensemencement Entretien des surfaces engazonnées et les prairies Nutrition et protection des plantes	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Aménager les gazons et les prairies - Préparer les récipients pour la plantation - Entretien des plantes et des surfaces plantées - Nourrir les plantes - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables - Entretien des surfaces engazonnées et les prairies	1.4.1 1.4.2 1.4.3 1.4.4 1.4.5 1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.7.1
2 a évalué 4 jours	Arpentage (introduction) Revêtement en pierres artificielles Escaliers	- Mesures de protection et protection de la santé - Jalonner et mesurer - Poser des revêtements et des bordures - Construire des escaliers	1.8.1 1.8.2 1.8.5 1.8.6
2 b 2 jours	Conseil et vente Utilisation des plantes Protection des plantes	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Protéger les plantes - Utiliser les plantes	1.1.1 1.1.2 1.1.4 1.5.2 1.6.2
2 c évalué 4 jours	Arpentage (approfondissement) Revêtements en pierres naturelles Murs	- Mesures de protection et protection de la santé - Jalonner et mesurer - Poser des revêtements et des bordures - Construire des murs	1.8.1 1.8.2 1.8.5 1.8.6
3 évalué 3 jours	Arpentage (approfondissement) Machines pour le travail du sol Bordures et garnitures de délimitation	- Jalonner et mesurer - Effectuer des travaux du sol - Poser des revêtements et des bordures	1.8.2 1.8.3 1.8.5

Orientation pépinière

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a 2 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Protéger les plantes - Arracher les plantes - Gérer le déroulement des cultures	1.3.1 1.3.2 1.5.2 1.9.1 1.9.4
1 b évalué 3 jours	Travaux de culture et multiplication	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Préparer les récipients pour la plantation - Former les plantes - Effectuer les travaux d'empotage - Greffer des plantes - Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	1.4.1 1.4.2 1.4.4 1.9.2 1.9.5 1.10.4 1.10.6
1 c 1 jour	Travaux de culture et multiplication	- Entretenir des plantes et les surfaces plantées - Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses - Préparer les rameaux greffons	1.4.5 1.10.6 1.10.4
2 a 2 jours ²	Conseil et vente (introduction) Présenter et soigner l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre des marchandises et des prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment - Livrer les marchandises	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1
2 b 4 jours	Formation de cariste	- Utiliser et entretenir des chariots élévateurs selon les prescriptions de la SUVA; cours avec examen final	1.2.1

² Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

2 c 1 jour	Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement) Machines et moteurs (approfondissement) Prévention des accidents et mesures de protection	- Surveiller des installations et les appareils de l'entreprise	1.3.1
		- Effectuer les travaux d'entretien	1.3.2
		- Protéger les plantes	1.5.2
		- Réguler les herbes indésirables	1.5.3
		- Gérer le déroulement des cultures	1.9.4
2 d évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	- Nourrir les plantes	1.5.1
		- Protéger les plantes	1.5.2
3 évalué 3 jours ³	Conseil et vente (approfondissement)	- Conseiller la clientèle	1.1.1
		- Saisir les commandes	1.1.2
		- Vendre les marchandises et les prestations de service	1.1.3
		- Rédiger les rapports et les bulletins de livraison	1.1.4
		- Encaisser	1.1.5
		- Présenter et soigner l'assortiment	1.1.6

Orientation plantes vivaces

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a évalué 3 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection Gérer le déroulement des cultures	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise	1.3.1
		- Effectuer les travaux d'entretien	1.3.2
		- Mesures de protection personnelle	1.5.2
		- Installations d'arrosage	1.9.4
1 b 1 jour	Travaux de culture partie 1	- Multiplier des plantes par voie générative	1.10.1
		- Multiplier des plantes par boutures	1.10.5

³ Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

1 c 1 jour	Entretien du sol Cultiver des pieds-mères	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter des végétaux - Cultiver les pieds-mères	1.4.1 1.4.2 1.10.2
2 a 2 jours	Conseil et vente (introduction) Présenter l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment - Livrer les marchandises - Préparer les récipients pour la plantation	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1 1.4.4
2 b 1 jour	Travaux de culture partie 2	- Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Planter les végétaux - Cultiver les plantes - Multiplier des plantes par division - Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	1.4.5 1.4.2 1.9.3 1.10.3 1.10.6
2 c 1 jour	Machines et moteurs (approfondissement) Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement) Travaux de culture partie 3	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Gérer le déroulement des cultures - Effectuer les travaux d'emportage	1.3.1 1.3.2 1.9.4 1.9.5
2 d évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	- Nourrir les plantes - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables	1.5.1 1.5.2 1.5.3
3 évalué 3 jours	Conseil et vente (approfondissement)	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6

Orientation floriculture

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a évalué 3 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Protéger les plantes	1.3.1 1.3.2 1.5.2
1 b 1 jour	Travaux de culture (introduction)	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Multiplier des plantes par voie générative - Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	1.4.1 1.4.2 1.4.5 1.10.1 1.10.6
1 c 2 jours	Conseil et vente (introduction) Présenter l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment - Livrer les marchandises	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1
2 a 2 jours	Planter et entretenir des récipients Utilisation des plantes	- Fournir les prestations de service - Préparer les récipients pour la plantation - Utiliser les plantes	1.2.2 1.4.4 1.6.2
2 b 1 jour	Travaux de culture (approfondissement)	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Entretenir les plantes et les surfaces plantées	1.4.1 1.4.2 1.4.5
2 c 1 jour	Machines et moteurs (approfondissement)	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Effectuer les travaux d'empotage	1.4.1 1.9.5

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

2 d 1 jour	Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement)	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Gérer le déroulement des cultures 	1.3.1 1.3.2 1.9.4
2 e évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les surfaces de plantation et de semis - Nourrir les plantes - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables - Gérer le déroulement des cultures 	1.4.1 1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.9.4
3 évalué 3 jours	Conseil et vente (approfondissement)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment 	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6

5.3. Les autorités cantonales compétentes ont accès aux cours en tout temps.

6. Evaluation

Pour l'orientation paysagisme, 6 cours au total seront évalués (voir 5.2).

Pour l'orientation pépinière, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

Pour l'orientation plantes vivaces, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

Pour l'orientation floriculture, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

La procédure est définie dans le guide concernant les cours interentreprises.

Partie D Procédure de qualification

Orientation paysagisme

1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5^e ou 6^e semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

2. Domaines de qualification

2.1. Travail pratique (TPP)

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit (TPP) qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 14.5 heures⁴. Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.7 Entretien de jardins et d'espaces verts
- 1.8 Aménagement de jardins et d'espaces verts

⁴ Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

2.2 Connaissances professionnelles générales

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.7 Entretien de jardins et d'espaces verts
- 1.8 Aménagement de jardins et d'espaces verts

2.3 Connaissances professionnelles étendues

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

2.4 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification de la culture générale est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. l'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. les cours interentreprises (compte simple)
(6 notes issues des cours 1a, b, et c; 2a, c et 3)

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP 30%
- b. connaissances professionnelles générales: 15%
- c. connaissances professionnelles étendues : 15%
- d. culture générale: 20%
- e. note d'expérience: 20%
(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

Orientation pépinière

1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5^e ou 6^e semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

2. Domaines de qualification

2.1. Travail pratique (TPP)

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 11.5 heures⁵. Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

⁵ Version du: 04.12.2015

2.2 Connaissances professionnelles générales

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

2.3 Connaissances professionnelles étendues

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 4 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

2.4 Culture générale

L'examen final dans ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. l'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. les cours interentreprises (compte simple)
(3 notes issues des cours 1b, 2d et 3)⁶

⁶ Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP: 30%
- b. connaissances professionnelles générales: 15%
- c. connaissances professionnelles étendues : 15%
- d. culture générale: 20%
- e. note d'expérience: 20%

(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

Orientation plantes vivaces

1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5^e ou 6^e semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

2. Domaines de qualification

2.1. Travail pratique (TPP)

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 10 heures⁷.

Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

⁷ Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

2.2 Connaissances professionnelles générales

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

2.3 Connaissances professionnelles étendues

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

2.4 Culture générale

L'examen final dans ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. Les cours interentreprises (compte simple)
(3 notes issues des cours 1a, 2d, et 3)

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

La pondération est fixée comme suit:

- TPP: 30%
- connaissances professionnelles générales: 15%
- connaissances professionnelles étendues : 15%
- culture générale: 20%
- note d'expérience: 20%
(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

Orientation floriculture

1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5^e ou 6^e semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

2. Domaines de qualification

2.1. Travail pratique (TPP)

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 10 heures.⁸
Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

⁸ Version du: 04.12.2015

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

2.2 Connaissances professionnelles générales

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

2.3 Connaissances professionnelles étendues

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum; Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

2.4 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification de la culture générale est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. Les cours interentreprises (compte simple)
(3 notes issues des cours 1a, 2e et 3)

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP: 30%
- b. connaissances professionnelles générales: 15%
- c. connaissances professionnelles étendues : 15%
- d. culture générale: 20%
- e. note d'expérience: 20%
(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Partie E: Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur, avec l'approbation par l'OFFT, le 1^{er} janvier 2012.

JardinSuisse

Le Président:

La Présidente du Conseil pour la formation professionnelle horticole:

Olivier Mark

Barbara Jenni

Le présent plan de formation sera approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie conformément à l'article 10, alinéa 1 de l'ordonnance sur la formation initiale d'hortultrice ou d'horticulteur CFC du 31 octobre 2011.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

La directrice:

Prof. dr. Ursula Renold

Partie F Modification dans le plan de formation

Le plan de formation a été adapté sur la base de modifications spécifiques. Voici les modifications apportées:

Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises - pépinière

Le cours 2a, conseil et vente (introduction), sera réduit de 3 jours à 2 jours et ne sera plus évalué. Le cours 3, conseil et vente (approfondissement), sera prolongé de 2 jours à 3 jours et sera évalué.

Partie D Procédure de qualification – durée de l'examen

Orientation paysagisme : La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 16h. à 14.5h.

Orientation pépinière : La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 12h. à 11.5h.

Orientation plantes vivaces: La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 12h. à 10h.

Orientation floriculture: La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 12h. à 10h.

Entrée en vigueur

La modification du plan de formation du 04.12.2015 est valable pour toutes les personnes en formation. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Aarau, le 04.12.2015

JardinSuisse

Le Président:

La Présidente du Conseil pour la formation professionnelle horticole:

Olivier Mark

Barbara Jenni

La modification du plan de formation sera approuvée par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Bern, le 04.12.2015

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités